



Commune de Belvédère
Département des Alpes-Maritimes

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date et lieu : le 23 avril 2014 en mairie de Belvédère.

Date de convocation : le 10 avril 2014.

Ouverture de séance : 18h05.

Membres présents : Paul Burro, Jackie Tixier, Jean-Paul Duhet, Alice Polizzi, René Laurenti, Marion Bisin, Christophe Cassi, Alain Caruba, Max Lambert, Marc Laurenti, Olga Laurenti, Alexandre Lunardi, Danny Palluel, Thierry Tafini.

Pouvoirs : Olivier Leconte à Jackie Tixier

Absent:

Le quorum est atteint

Secrétaire : René Laurenti.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.
- 2) Compte administratif 2013
- 3) Compte de gestion 2013.
- 4) Affectation du résultat.
- 5) Vote des trois taxes.
- 6) Budget primitif 2014.
- 7) Attribution subventions communales
- 8) Location des parcelles communales à vocation agricole.
- 9) Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du Conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

A l'unanimité le compte rendu-rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

2) Approbation du compte administratif 2013.

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Jackie Tixier délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Paul Burro, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
Résultats reportés		41 457.25	21 707.46		21 707.46	41 457.25
Opérations de l'exercice	785 374.58	880 178.62	339 382.20	496 172.11	1 124 756.78	1 376 350.73
TOTAUX	785 374.58	921 635.87	361 089.66	496 172.11	1 146 464.24	1 417 807.98
Résultats de clôture		136 261.29		135 082.45		271 343.74
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		136 261.29		135 082.45		271 343.74
RESULTATS DEFINITIFS		136 261.29		135 082.45		271 343.74

2° Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;

4° Ont signé au registre des délibérations :

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif 2013.

3) Approbation du Compte de gestion 2013.

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 Au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion.

4) Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 94 804.04 E

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 41 457.25 E

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 136 261.29 E

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) 0.00 E

R 001 (excédent de financement) 135 082.45 E

E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)

Besoin de financement 0.00 E

Excédent de financement (1) 0.00 E

Besoin de financement F = D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	136 261.29 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000.00 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	36 261.29 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

5) Vote des trois taxes

Informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taxes 2014.

Il propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition que l'année précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir pour 2014 les mêmes taux qu'en 2013 des trois taxes locales soit :

- Taxe d'habitation : 7.66 %
- Taxe foncière bâti : 7.12 %
- Taxe foncière non bâti : 21.31 %

6) Budget primitif 2014.

Monsieur le Maire demande à son 2e Adjoint de présenter le budget primitif 2014 au Conseil Municipal :

Présentation du budget 2014 par chapitre :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	340 460.00
012	Charges de personnel	297 100.00
014	Atténuations de produits	147 261.00
65	Autres charges de gestion courante	91 150.00
66	Charges financières	31 000.00
67	Charges exceptionnelles	14 500.00
023	Virement	0.00
	Total	921 471.00

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants
002	Excédent reporté	36 261.29
70	Produits des services	44 500.00
73	Impôts et taxes	455 050.00
74	Dotations et subventions	311 409.71
75	Autres produits de gestion courante	42 200.00
76	Produits financiers	50.00
77	Produits exceptionnelles	18 000.00
013	Atténuation de charges	14 000.00
	Total	921 471.00

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
16	Emprunts et dettes	338 262.86
20	Immo incorporelles	30 000.00
204	Subvention équipement	66 000.00
21	Immo corporelles	169 000.00
23	Immo en cours	548 279.20
	Total	1 151 542.06

Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
001	Bénéfice reporté	135 082.45
10	Fonds divers	131 838.98
13	Subventions Investissement	755 870.63
24	Produits de cessions	128 750.00
	Total	1 151 542.06

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 de la Commune.

7) Attribution subventions communales

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal attribue une subvention communale aux associations en faisant la demande.

Association	Montant en 2013	Montant 2014 sollicité	Montant proposé	Montant 2014 voté
Comité des fêtes	6 500.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
Office de Tourisme	3 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
ASA canal Véséou	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
La roche aux abeilles	1 000.00 €	2 500.00 €	500.00 €	500.00 €
Sport pour tous	1 000.00 €	1 500.00 €	500.00 €	500.00 €
ADMR	1 000.00 €	1 500.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €
AMONT	500.00 €	600.00 €	400.00 €	400.00 €
ASB Pétanque	250.00 €	1 000.00 €	300.00 €	300.00 €
Ass. Parents d'élèves		1 500.00 €	500.00 €	500.00 €
Chœurs du Haut Pays	500.00 €	600.00 €	300.00 €	300.00 €
Montagn'arts	500.00 €	1 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Briefing ass. Karting		indéterminé	200.00 €	200.00 €
Rugby Club Vesubie		1 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Canal de la FUONT		3 000.00 €	500.00 €	500.00 €
Anciens combattants Roq		200.00 €	200.00 €	200.00 €
CCAS Belvédère	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DU MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DECIDE A L'UNANIMITE:

- D'approuver les montants des aides financières apportées par la commune conformément au tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires au versement effectif de ces aides.

8) Location parcelles communales à vocation agricole

Vu la délibération du 23 janvier 2014;

Annule et remplace la délibération en date du 25 février 2014 relative aux conventions de location des parcelles communales à vocation agricole.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-859 pris en date du 26 septembre 2013;

Monsieur le Maire expose la situation des conventions de pâturage de la commune de Belvedere; Considérant qu'il y a lieu de redéfinir et valider les limites des différents pâturages de la commune. M. Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'adoption des clauses des 3 conventions présentées par Monsieur le Maire :

Unité pastorale n°1 : Le Planet

Monsieur le Maire lit le projet de bail à ferme qui sera proposé aux agriculteurs intéressés par ces parcelles, le Conseil municipal détermine collégalement un loyer annuel de 120 euros (cent vingt euros).

Aucun bâtiment ne fait partie de ce bail.

Unité pastorale n°4: Les Verrairiers

Monsieur le Maire lit le projet de convention pluriannuelle de pâturage ayant reçu un avis favorable du Parc National du Mercantour en date du 23 avril 2014 car les parcelles concernées se situent en zone cœur.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013-859, le Conseil municipal fixe collégalement un loyer de 5 euros (cinq euros) par hectare et par an.

Unité pastorale n°7: La Fous

Monsieur le Maire lit le projet de convention pluriannuelle de pâturage ayant reçu un avis favorable du Parc National du Mercantour en date du 23 avril 2014 car les parcelles concernées se situent en zone cœur.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2013-859, le Conseil municipal fixe collégalement un loyer de cinq euros par hectare et par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'expose de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'adopter l'ensemble des clauses présentées des conventions pluriannuelles des différents pâturages et baux sus cites.
- De charger la Maire d'effectuer toutes les démarches obligatoires et nécessaires pour l'attribution des conventions.
- D'autoriser le Maire à signer les conventions dès leur attribution aux éleveurs retenus après procédure de négociation de gré à gré.

9) Questions diverses

- **Réunion de travail**

Monsieur le Maire propose à son Conseil municipal de se réunir le 3 mai 2014 pour une séance de travail.

Fin de Séance : 19h10

